

Hôpital de la Maternité /
Administration générale de
l'Assistance publique à Paris

. Hôpital de la Maternité / Administration générale de l'Assistance publique à Paris. 1903.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

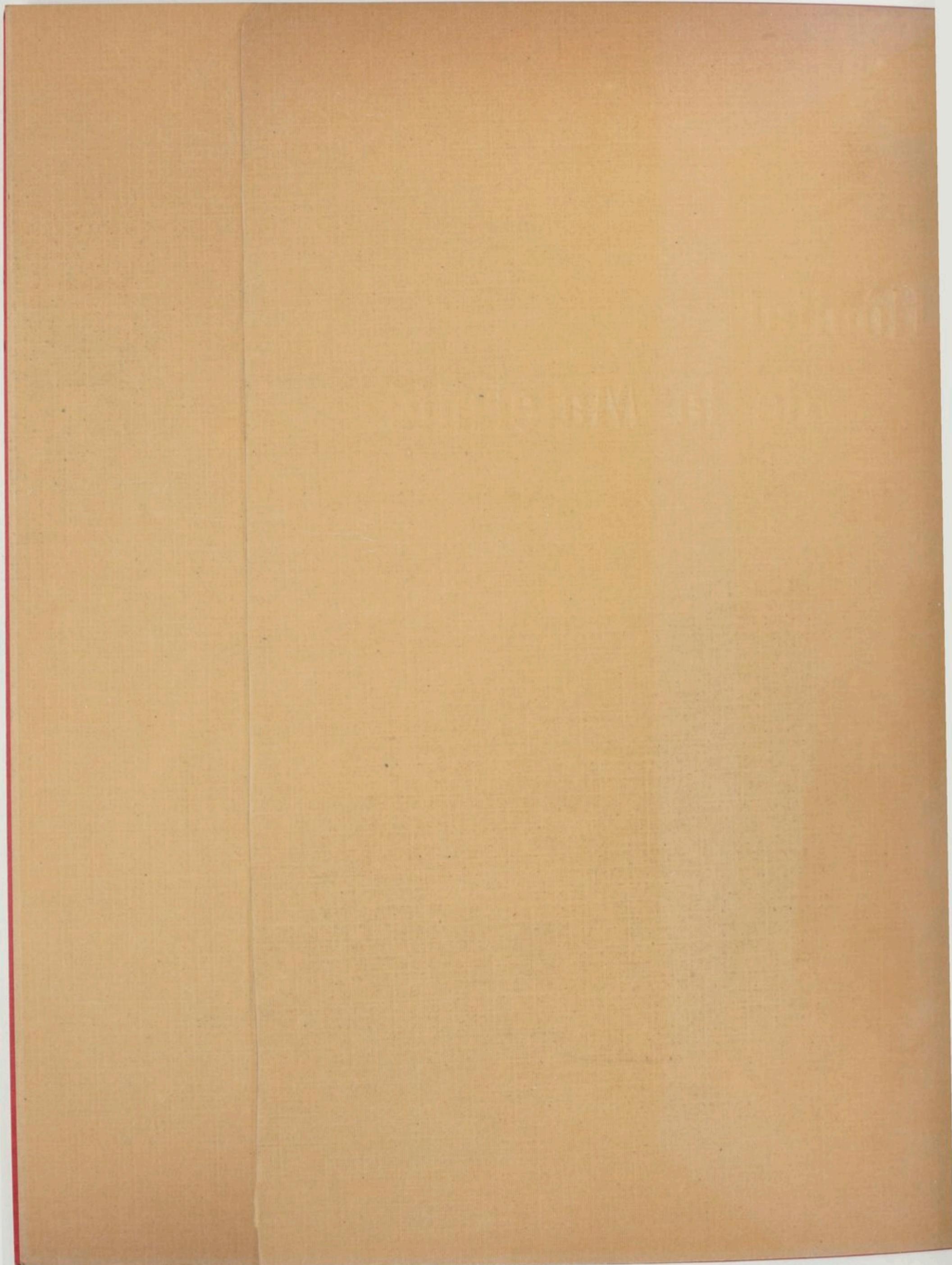
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

№ Z
Le Senne
2569



Z
SENNE
569

Hôpital de la Maternité





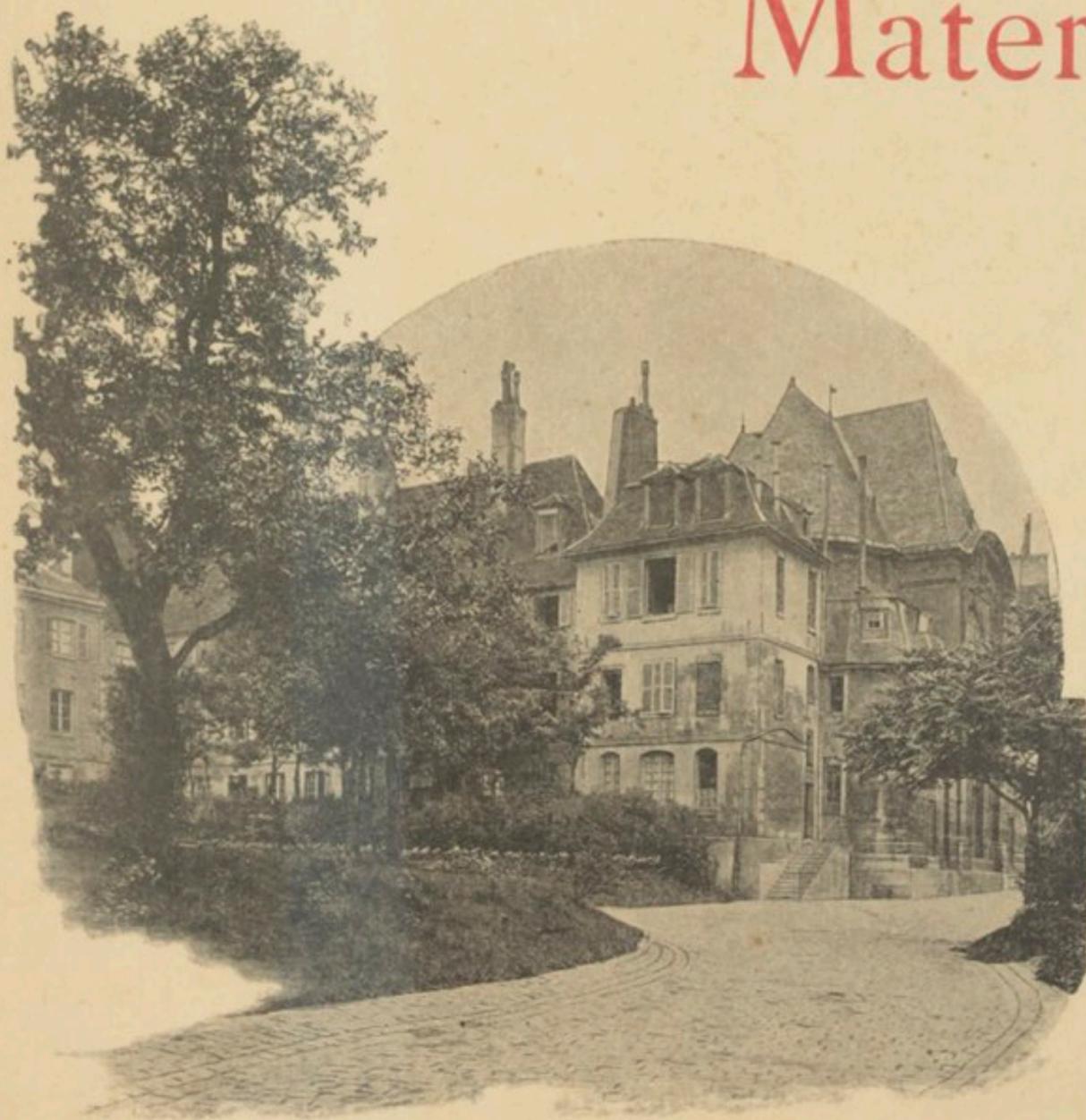
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

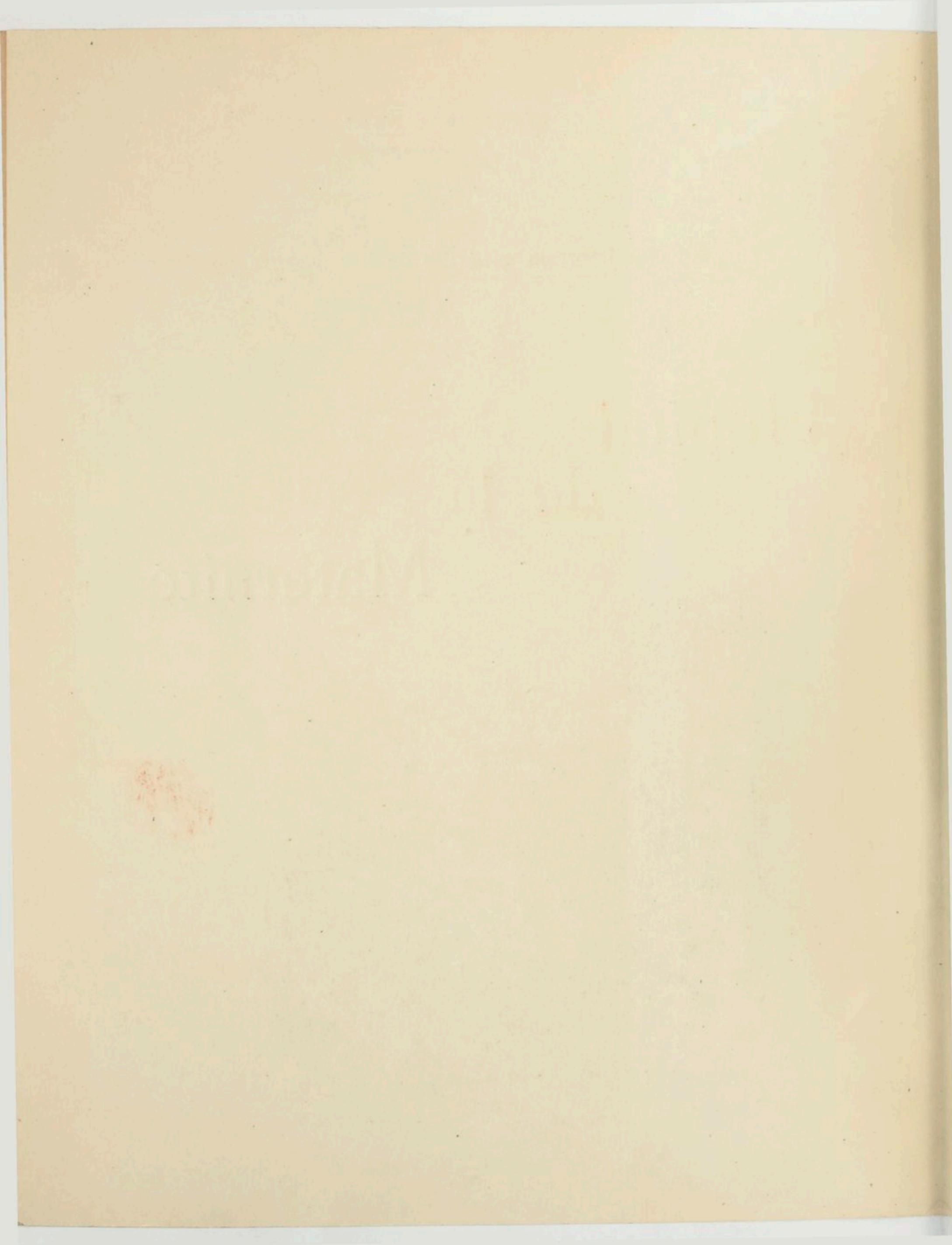
Liberté·Égalité·Fraternité

Administration générale de l'Assistance publique

à Paris

Hôpital de la Maternité



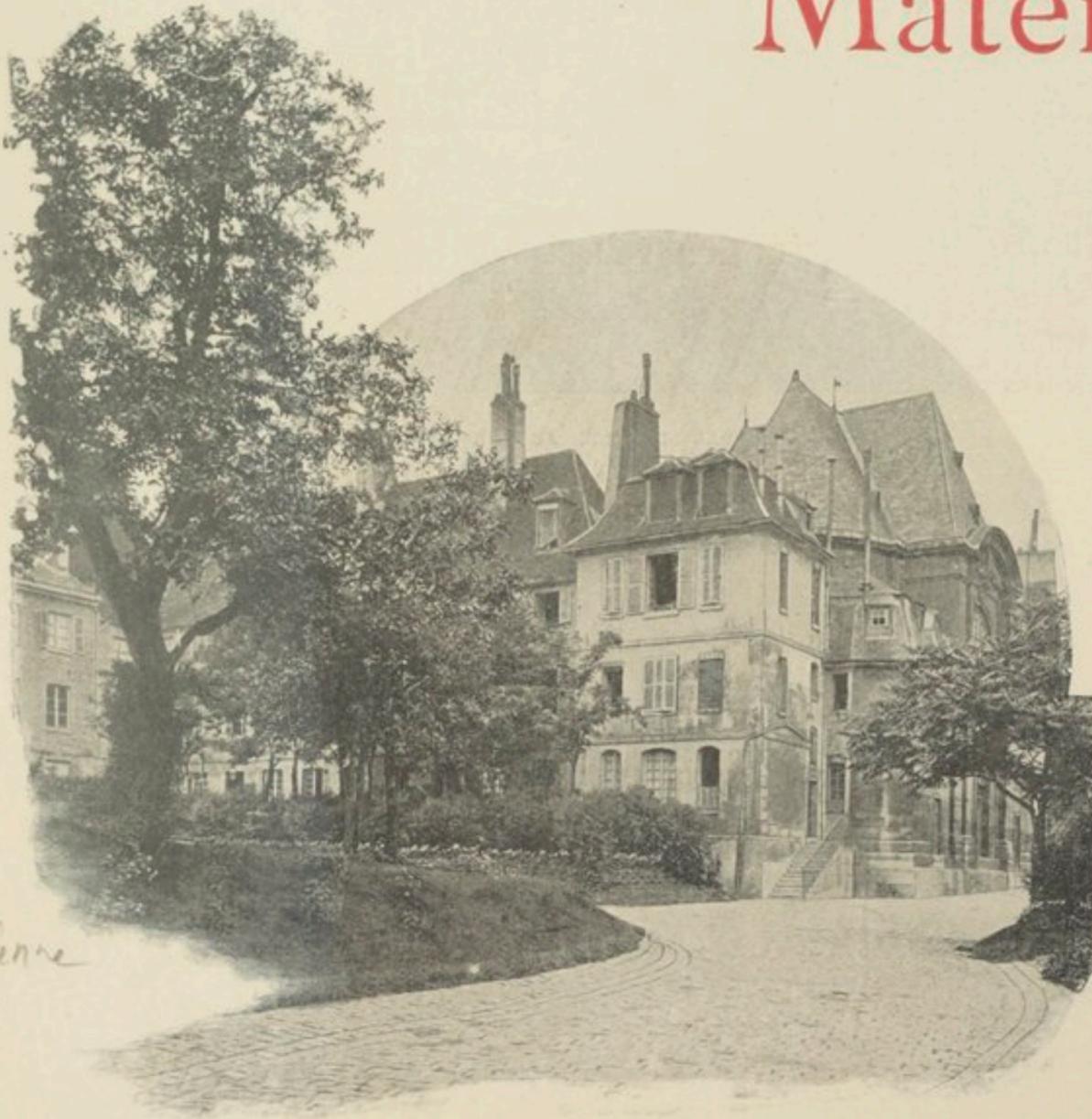




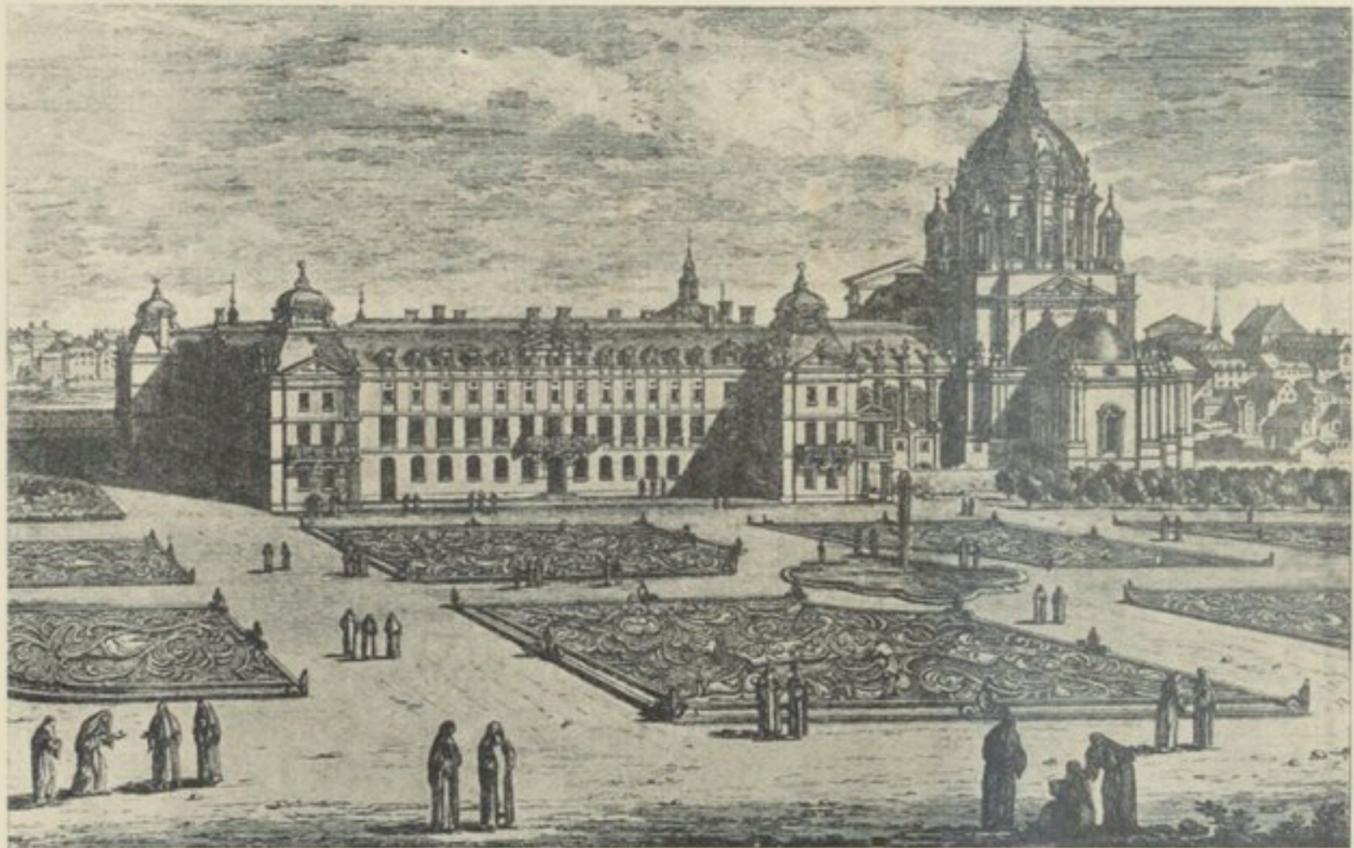
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté·Égalité·Fraternité

Administration générale de l'Assistance publique
à Paris

Hôpital de la Maternité



4° 2 Le Senne
2569



LE VAL-DE-GRACE AU XVII^e SIÈCLE

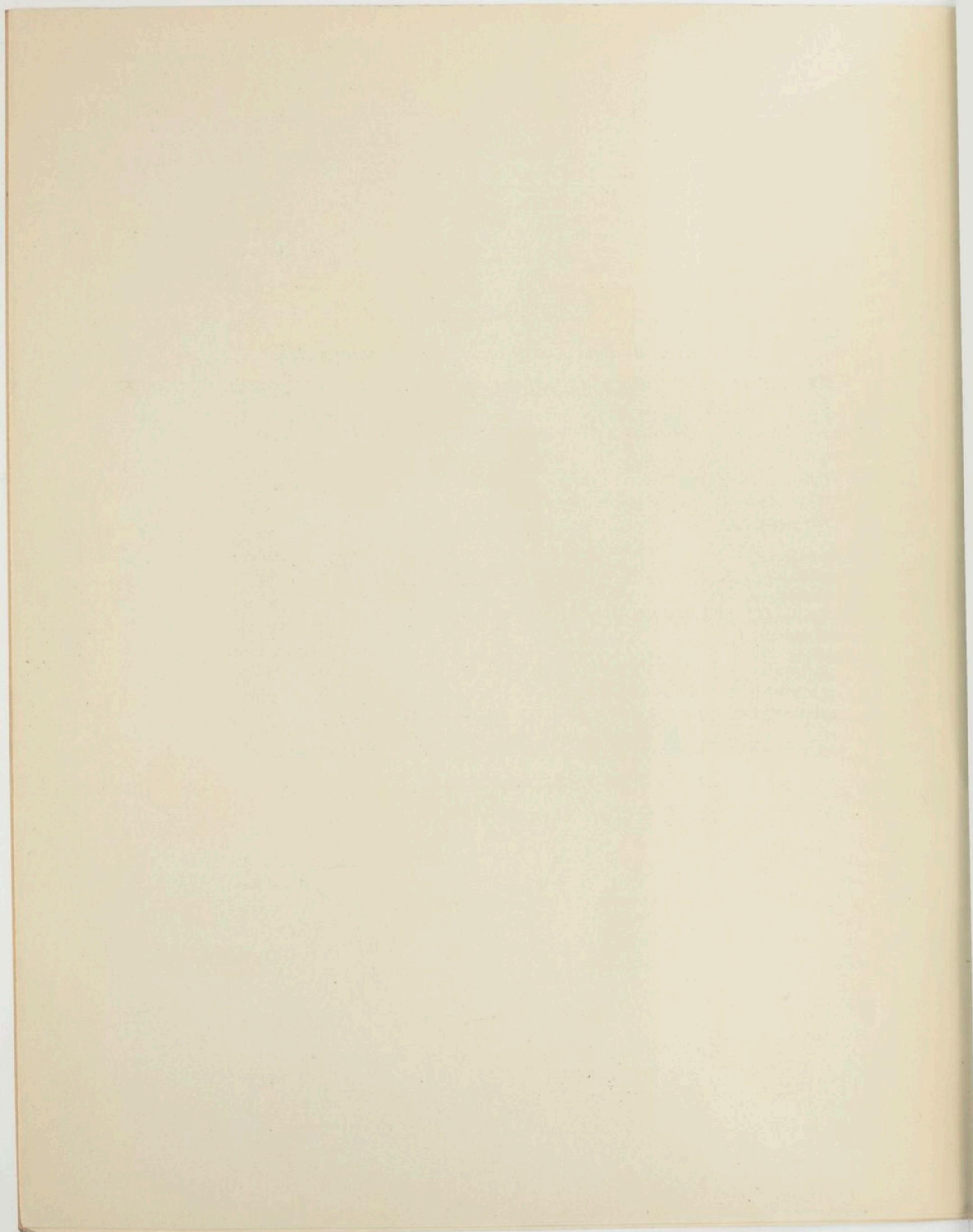
*Cette plaquette
a été tirée à deux cents exemplaires numérotés,
en souvenir de la visite
faite à l'Hôpital de la Maternité
le 23 juillet 1903*

par

*M. Émile Loubet
Président de la République française*

*M. J. de Selves étant Préfet de la Seine;
M. G. Mesureux, Directeur de l'Administration;
M. E. Thilloz, Secrétaire général;
M. L'Huillier, Directeur de la Maternité.*

N° 68



Le jeudi, 23 juillet 1903, à dix heures du matin, M. Émile Loubet, Président de la République, a visité l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. Il était accompagné de M. le général André, Ministre de la guerre; M. le général Dubois, secrétaire général de la Présidence; des généraux Faure-Biguet, gouverneur militaire de Paris; Niox, commandant la place de Paris; Robert, commandant le département de la Seine; le médecin-inspecteur Delorme, directeur de l'hôpital et de l'école d'application de santé militaire.

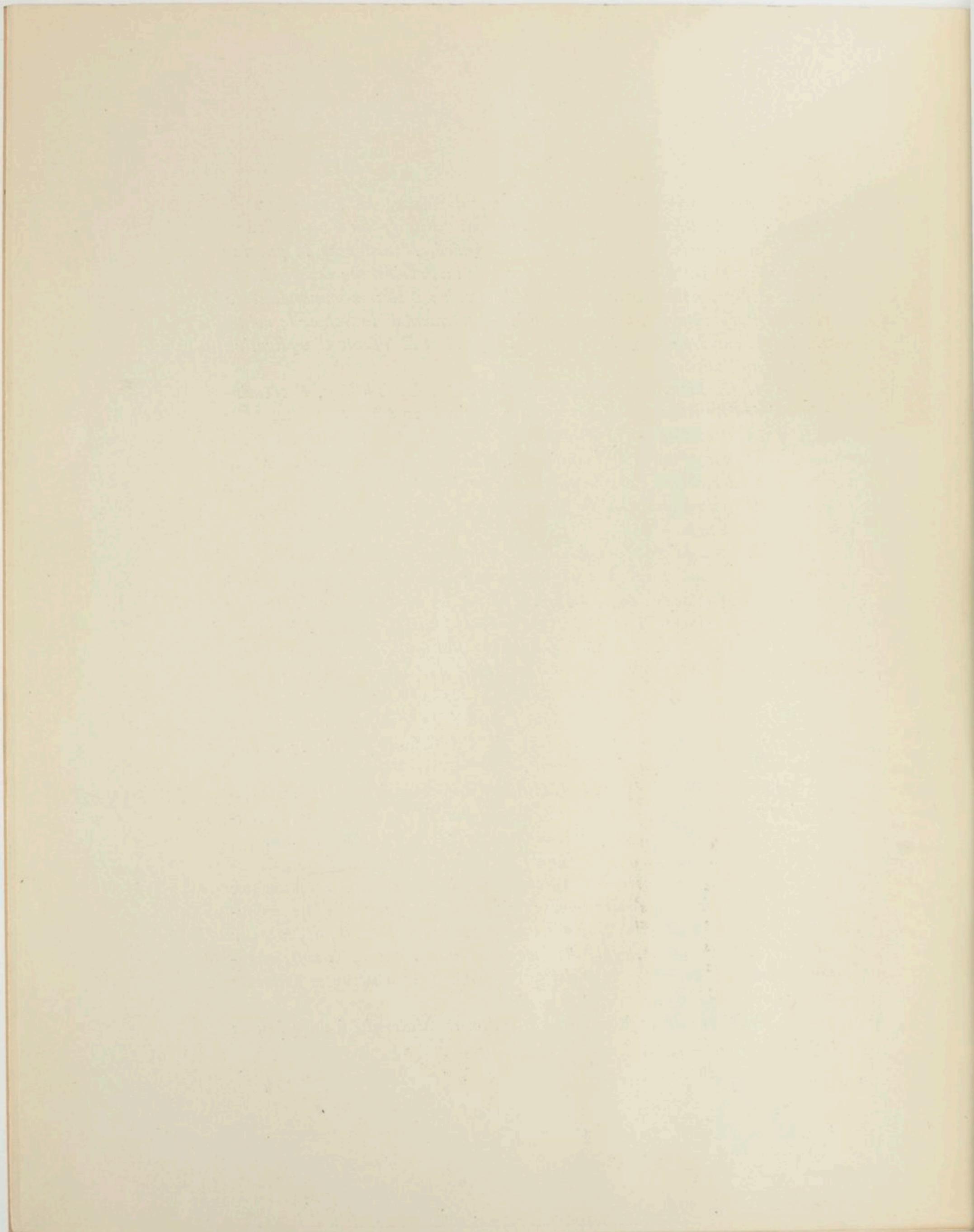
MM. G. Mesureur, Directeur général, et E. Thilloy, Secrétaire général de l'Assistance publique, invités, ont pris part à cette visite.

M. le Président de la République, à l'issue de sa visite au Val-de-Grâce, s'est rendu à l'hôpital de la Maternité, accompagné de M. le général André, Ministre de la guerre, de M. le général Dubois, secrétaire général de la Présidence, et de M. le général Faure-Biguet, gouverneur militaire de Paris.

Il a été reçu par MM. G. Mesureur, Directeur général de l'Assistance publique; Autrand, Secrétaire général de la Préfecture de la Seine, représentant le Préfet de la Seine; Laurent, Secrétaire général de la Préfecture de police, représentant le Préfet de police; Bussat, vice-président du Conseil municipal, remplaçant le président; Ranson, conseiller municipal du quartier; Thilloy, Secrétaire général de l'Assistance publique; Félix Voisin, conseiller à la Cour de cassation, vice-président du Conseil de surveillance de l'Assistance publique; André Lefèvre, membre de ce Conseil; Gory, inspecteur principal de l'Assistance publique; Jadot, maire-adjoint du 14^e arrondissement.

Le Président, guidé par M. L'Huillier, directeur de l'établissement, a visité le service des enfants débiles, dirigé par M. le Dr Porak, accoucheur en chef de la Maternité; le service de M. le Professeur Charrin, médecin en chef, où sont soignées les femmes enceintes ou accouchées atteintes de maladie; l'École de la Maternité: nouveaux dortoirs, salle de réunion des élèves; puis la cuisine, le service des accouchements, installé dans les bâtiments neufs. M. le Dr Porak, accoucheur en chef, M. le Dr Potocki, accoucheur adjoint, M^{lle} Hénault, sage-femme en chef, ont guidé le Président à travers les différentes salles de cet important service.

Le Président de la République a quitté la Maternité à onze heures vingt minutes.





PORT-ROYAL AU XVII^e SIÈCLE

Hôpital de la Maternité

Situation. — La Maternité, dont l'entrée est située à l'angle du boulevard de Port-Royal et de la rue du Faubourg-Saint-Jacques, est limitée, en face, par le boulevard de Port-Royal ; à gauche, par la rue du Faubourg-Saint-Jacques ; en arrière, par la rue Cassini ; à droite, par la clinique Baudelocque.

La surface du terrain occupé par la Maternité et par la clinique Baudelocque est de 30.230^m88, dont 7.970 environ ont été consacrés à l'installation de cette dernière, ce qui réduit la superficie propre aux seuls services de la Maternité à environ 22.260^m88, dont 7.220 pour la surface des bâtiments et 15.040,88 pour la surface des cours et jardins.

Historique. — Sur l'emplacement actuel de la Maternité existait l'hôtel de Clagny où fut transféré, en 1626, le siège de la célèbre abbaye de Port-Royal. Les bâtiments devaient être peu importants à cette époque. La chapelle fut édiflée en 1646.

Il est visible, à l'amoncellement et à l'irrégularité des constructions qu'elles ne furent édiflées qu'au fur et à mesure de l'accroissement des besoins et des ressources.

L'abbaye de Port-Royal fut supprimée, comme les autres communautés religieuses, en août 1792. En 1793, on en fit une prison qui s'appela Port-Libre.

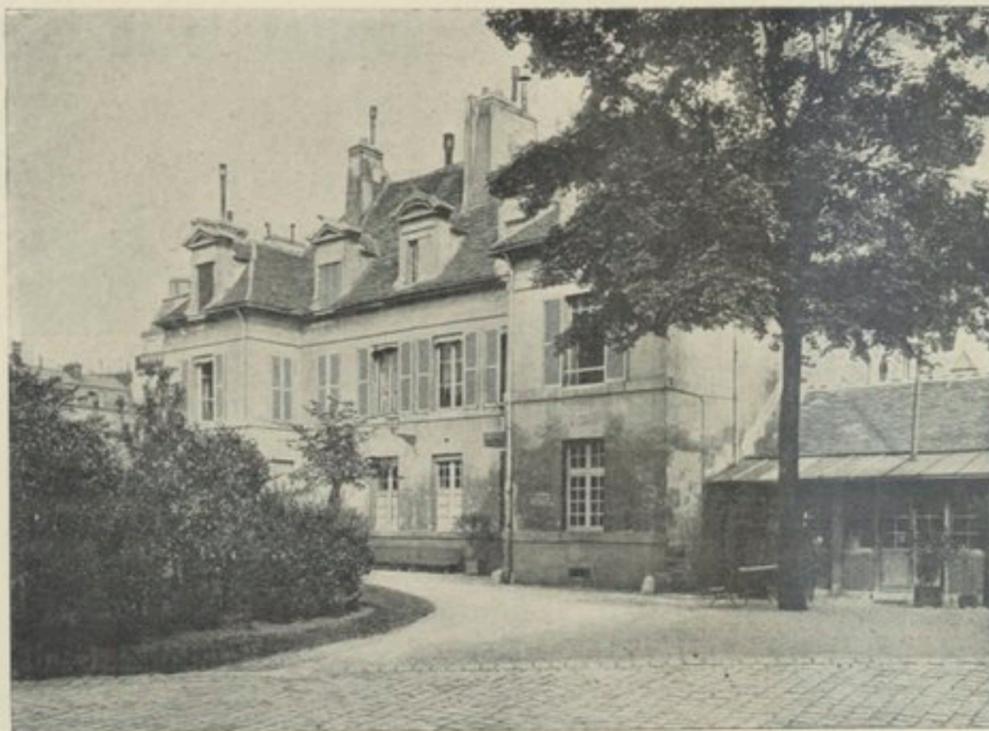
Le 13 juillet 1795, l'établissement fut mis par décret à la disposition de l'Admi-



L'ANCIEN CLOITRE

nistration générale des hospices, pour y placer une partie de l'hospice de la Maternité installé trois mois auparavant dans les bâtiments du Val-de-Grâce.

La Maternité se divisait alors en deux sections : *l'Accouchement* et *l'Allaitement*.



BATIMENT D'ADMINISTRATION (RESTES DE L'ANCIENNE ABBAYE)

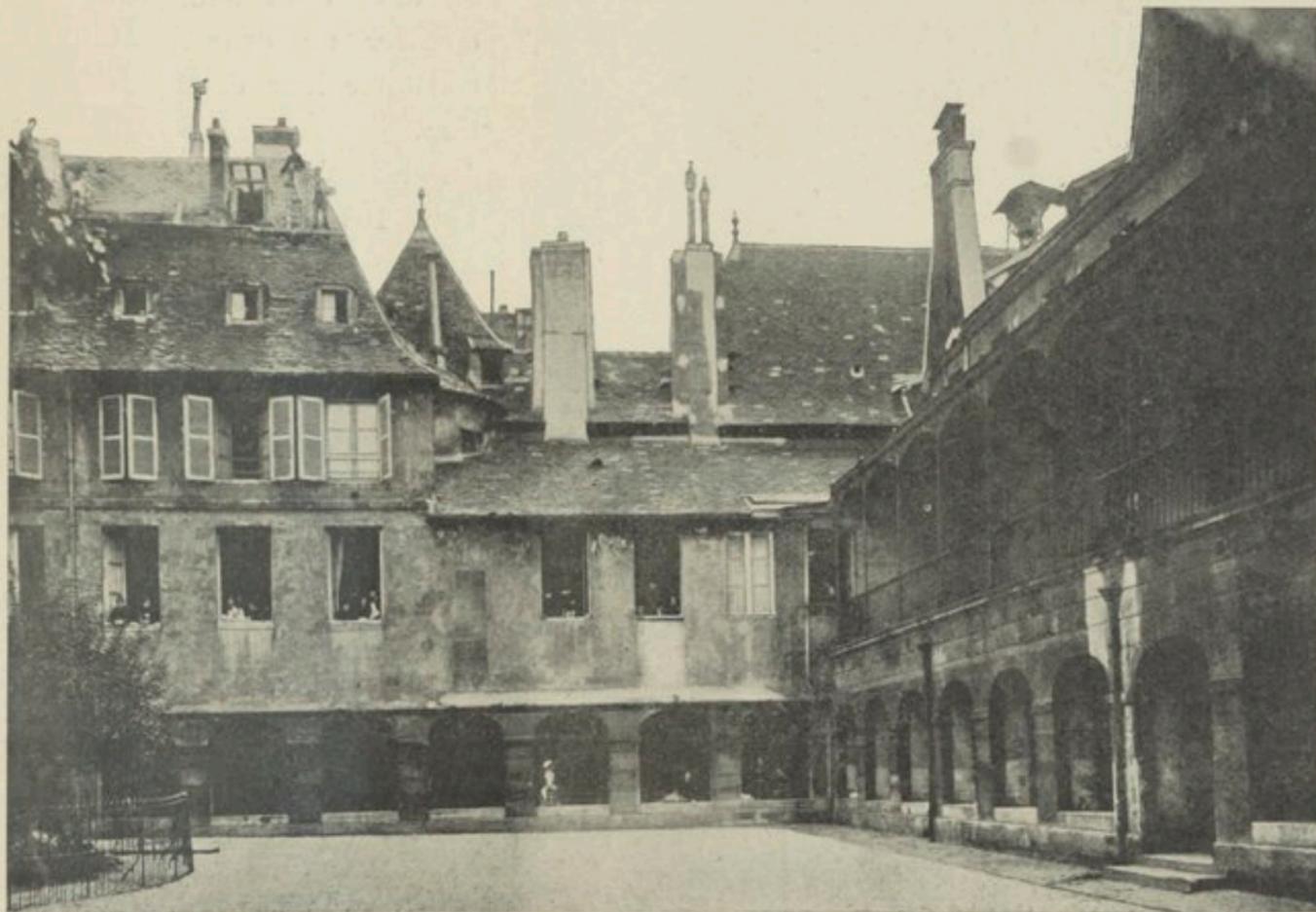
L'Allaitement, appelé depuis l'hospice des Enfants-Assistés, fut placé dans les bâtiments

de Port-Royal, et l'Accouchement, dans les bâtiments de l'Oratoire actuellement occupés par l'hospice des Enfants-Assistés.

Par suite du développement de l'École des sages-femmes, les bâtiments de l'Oratoire étaient devenus insuffisants ; le Conseil général des hospices décida, à la date du 29 juin 1814, la mutation des deux maisons et leur séparation définitive.

La Maternité et l'École des sages-femmes furent installées définitivement dans les bâtiments de Port-Royal, le 1^{er} octobre 1814.

Depuis 1814, de grands changements ont été faits dans les bâtiments de Port-Royal,



UNE COUR INTÉRIEURE (ANCIENS BATIMENTS)

en vue d'appropriier au service d'un hôpital des localités qui avaient été disposées, d'abord pour servir à un couvent, puis pour servir à une prison. Le plus considérable et le plus récent de ces projets a eu pour but l'agrandissement de la Maternité proprement dite et du service des enfants débiles, mis au régime des couveuses. Conçu dès avant 1896, le projet put être doté, à cette date, grâce à la générosité du Conseil municipal de Paris qui vota, de ce chef, une subvention spéciale de 840.000 francs. Il fut exécuté au cours des années suivantes, sous la direction de M. Rochet, architecte de l'Assistance publique. Les bâtiments ont été achevés et inaugurés au mois de juillet 1902.

École d'accouchement. — L'École de la Maternité a été créée, en 1802, par le célèbre ministre Chaptal ; son organisation primitive a subi de nombreuses modifications ; toutefois, une grande partie des dispositions du règlement ministériel du 8 novembre 1810 sont encore en vigueur.

Cette École est destinée à former des sages-femmes de 1^{re} classe pour toute la France ; elle n'admet que des élèves payantes ou celles dont la pension est acquittée par leur département, leur commune ou une administration hospitalière. Le prix de la pension

est fixé, par an, à 1.000 francs. La durée des études est de 2 années. Toutes les élèves sont internes ; elles sont reçues depuis l'âge de 19 ans révolus jusqu'à 35 ans ; elles subissent avant d'entrer un examen destiné à constater leur degré d'instruction.

L'École d'accouchement contient 104 lits ; elle possède en moyenne 80 à 90 élèves. On y enseigne la théorie et la pratique des accouchements, la saignée, les pansements, la vaccination et les soins à donner aux enfants. L'accoucheur en chef a la direction de l'enseignement, avec le concours de l'accoucheur adjoint

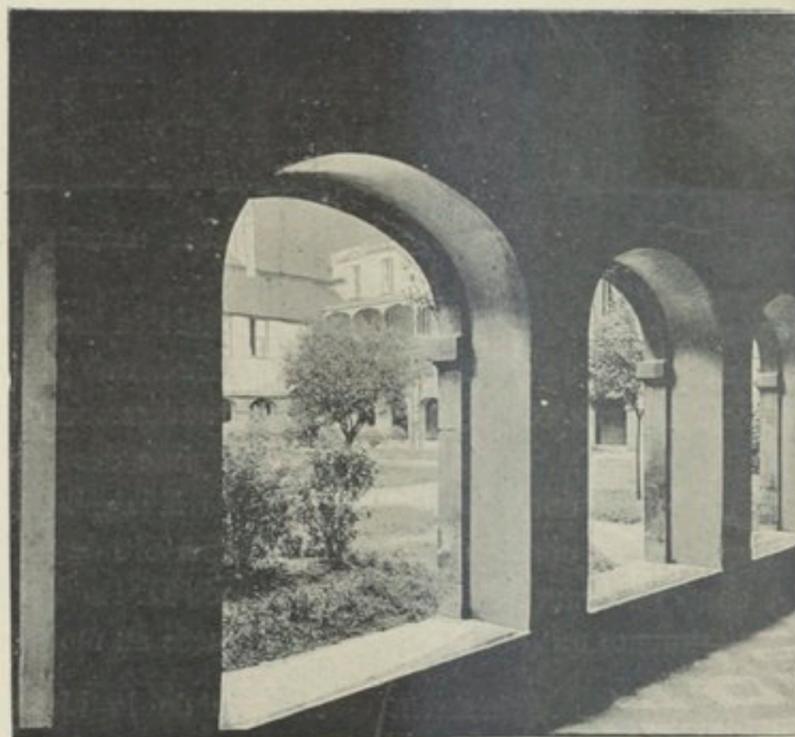


SALLE DES DÉBILES

et de la sage-femme en chef. Outre le cours d'accouchement, les élèves suivent des leçons sur les maladies puerpérales et les maladies des nouveau-nés, faites par le médecin de la Maternité ; sur l'anatomie et la physiologie élémentaires, faites par les internes du service d'accouchement ; sur les antiseptiques et les éléments de physique et de chimie, faites par le pharmacien. Le cours d'anatomie est complété par des démonstrations sur le cadavre faites à l'Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux.

L'année scolaire commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin. Les examens de sortie ont lieu dans le courant du mois de mai et la distribution des prix à la fin du mois de juin.

Les élèves admises reçoivent leur diplôme de sage-femme de 1^{re} classe à la Faculté de médecine de Paris, sur la certification du jury d'examen.



L'ANCIEN CLOITRE (VUE INTERIEURE)

A la suite des examens, a lieu un concours entre les meilleures élèves. Des médailles d'or et d'argent et des prix sont distribués aux lauréates, parmi lesquelles l'Administration choisit les aides sages-femmes destinées aux divers services d'accouchement des hôpitaux.

Les élèves sages-femmes donnent leurs soins aux femmes enceintes, aux accouchées et aux nouveau-nés; elles pratiquent les accouchements tous les jours sous la surveillance de la sage-femme en chef.

Consultations. — Des consultations ont lieu :

Pour les femmes enceintes, les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures (*D^r Porak* et *D^r Potocki*);

Pour les maladies des femmes, les mêmes jours, à 10 heures (*D^r Potocki*);



UNE SALLE D'ACCOUCHÉES DES NOUVEAUX BATIMENTS

Pour les femmes enceintes malades, les mardis et samedis, à 9 heures et demie (*D^r Charrin*).

L'examen et la réception des femmes enceintes par la sage-femme en chef et les élèves ont lieu tous les jours, à 2 heures.

Les femmes en travail d'accouchement sont reçues à toute heure, le jour et la nuit.

Une consultation pour les nourrissons a lieu en outre tous les samedis; elle est destinée à surveiller l'allaitement et l'hygiène d'enfants nés à la Maternité, dont les mères reçoivent, tous les jours, à la Maternité, du lait stérilisé dans l'établissement.

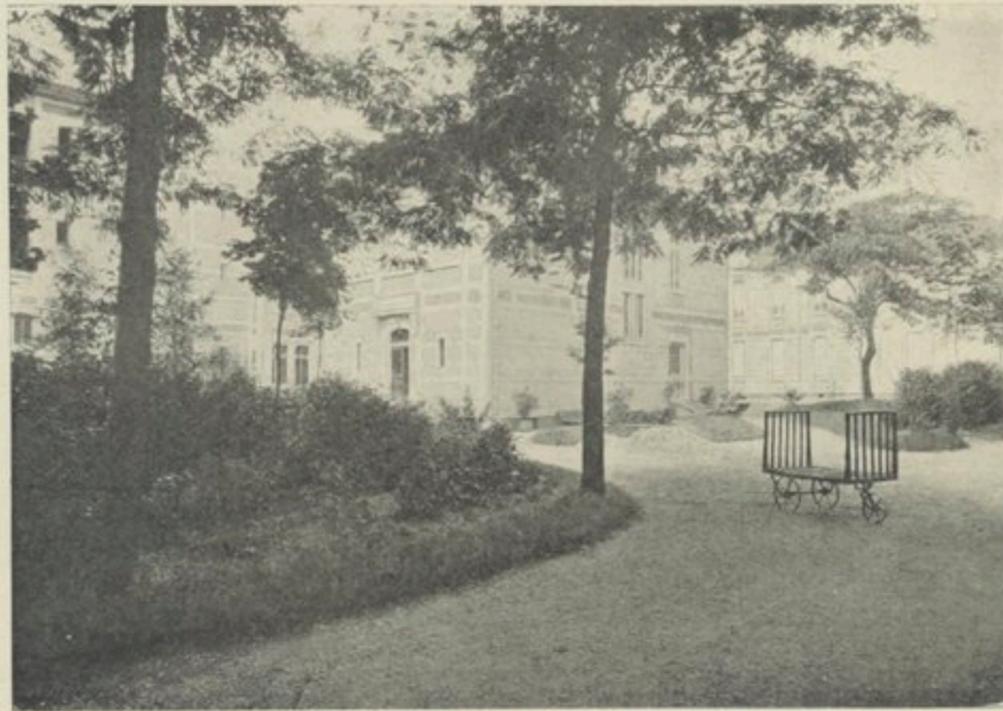
Nombre de consultations en	1899	1900	1901
Consultations de femmes enceintes ou en travail	9.525	10.923	13.418
— de maladies de femmes	1.623	1.685	1.716

Nombre de lits. — La Maternité contient 497 lits ainsi répartis :

	Adultes	Enfants	Total
ACCOUCHEMENT	Femmes enceintes valides	30	30
	Femmes enceintes malades	12	12
	Femmes accouchées	72	72
	Femmes accouchées suspectes	16	16
	Femmes accouchées malades	20	20
INFIRMERIE	Femmes expectantes	4	4
	Femmes enceintes malades	20	20
	Femmes en couches malades	10	10
DÉBILES	Isolement	1	1
	Couveuses	40	40
NOURRICES	25	25	50
ÉLÈVES	94	94	94
INFIRMERIE DES ÉLÈVES	10	10	10
	<u>314</u>	<u>183</u>	<u>497</u>

20 sages-femmes agréées sont attachées à la Maternité, mettant chacune 3 lits à la disposition de l'Administration.

Mouvement de la population. — Au 1^{er} janvier 1903, on constatait la présence, à la Maternité, de 300 administrés : 170 femmes et 130 enfants ; pendant cette année, il en



PERSPECTIVE EXTÉRIEURE DES NOUVEAUX BATIMENTS

est entré 7.461 : 3.758 femmes et 3.433 enfants, et sorti 6.385 : 3.704 femmes et 2.681 enfants. Le nombre des morts a été de 776 : 46 femmes et 730 enfants. Le chiffre des administrés restant au 31 décembre 1901 était de 270 : 162 femmes et 108 enfants.

Pour cette année 1903, le nombre de journées de malades a été de 102.615.

La mortalité, calculée d'après le nombre des individus sortis par guérison ou par décès divisé par le nombre des morts, a été, dans les services de médecine, d'accouchement et de gynécologie réunis, de 1 femme sur 81,52 et de 1 enfant sur 4,67 (1).

La durée de séjour, calculée d'après le nombre des journées divisé par le nombre des individus sortis par guérison ou par décès, a été de 10,77 pour les femmes et de 12,37 pour les enfants.

(1) Le plus grand nombre des décès d'enfants proviennent du service des enfants débiles ou nés prématurément.

Il a été fait, en 1902, à la Maternité, 2.860 accouchements, et, chez les sages-femmes agréées, 2.570, soit un total de 5.430 accouchements pour les services intérieur et extérieur.

Personnel administratif. — Ce personnel comprend : 1 directeur, 1 économe ; 1 commis et 1 commissionnaire.

Le directeur et l'économe sont seuls logés dans l'établissement ; le commis reçoit une indemnité de logement annuelle de 600 francs.

Personnel médical. — Le service de santé se compose de 18 personnes :

1 médecin ; 2 accoucheurs ; 3 internes en médecine ; 1 externe ; 1 pharmacien ; 2 internes en pharmacie : 1 sage-femme en chef et 7 aides sages-femmes.

Personnel hospitalier. — Ce personnel se compose de 120 personnes, savoir :

22 surveillants et surveillantes ; 1 garçon d'amphithéâtre ; 72 infirmiers et infirmières, garçons et filles de service ; 25 nourrices et 1 cuisinier (1).

Personnel à la journée. — On compte 15 personnes, savoir :

1 plombier ; 1 menuisier ; 2 chauffeurs ; 1 jardinier ; 1 aide jardinier ; 2 étuvistes ; 1 buandier ; 1 ascensionniste ; 1 garçon de laboratoire ; 4 lingères.

Les *Services hospitaliers* sont constitués ainsi qu'il suit :

Médecine: Salles Mauriceau, Cruveilhier, Isolement. — D^r CHAR-
RIN.

Accouchement: Salles Chaus-
sier, Baudelocque, A. Dubois,
P. Dubois, Danyau, Boivin, Tar-
nier. — D^r PORAK.

Femmes enceintes: Dortoir, salle Désormeaux, Expectantes.

Enfants débiles: Pavillon.

École d'accouchement.

(1) Le cuisinier figure aux cadres du personnel professionnel fixé.



COULOIR D'ENTRÉE DES NOUVEAUX BATIMENTS

Ainsi les salles de malades sont réparties entre deux chefs de service : 1 médecin et 1 accoucheur en chef ; ce dernier est suppléé en cas d'absence par l'accoucheur adjoint. La sage-femme en chef donne ses soins aux femmes enceintes et aux accouchées ; elle surveille et dirige les travaux pratiques des élèves sages-femmes.

L'enseignement théorique et pratique est donné aux élèves par l'accoucheur en chef, qui a la direction de ce service, par l'accoucheur adjoint, le médecin, le pharmacien et la sage-femme en chef.

Blanchissage. — Il n'existe pas de buanderie à la Maternité. Le linge est blanchi par un industriel adjudicataire qui fait trois livraisons par semaine.

Chauffage et ventilation. — Les salles situées dans les anciens bâtiments et les services de l'École sont chauffées par des poêles ou des cheminées où l'on brûle du charbon de terre et du coke. Le pavillon des débiles est chauffé en partie par un appareil à circulation d'eau chaude sous pression et en partie par un appareil à vapeur à basse pression.

Les bâtiments sont chauffés par la vapeur à basse pression.

La ventilation se fait naturellement ; il n'existe pas d'appareil spécial.

Éclairage. — Les salles, les dortoirs, les services généraux, les cours, couloirs et escaliers sont éclairés au gaz.

Salubrité. — On fait usage de tinettes (système diviseur). Le système du tout à l'égout n'est appliqué que dans un très petit nombre de services, et il existe encore dans l'établissement quatre fosses fixes.

Une étuve à vapeur fonctionne chaque jour pour la désinfection des effets des entrantes et de la literie des malades sorties ou décédées.

Un four à incinérer les ouates est installé à côté de l'étuve et fonctionne également tous les jours.

Eaux. — La maison est alimentée par l'eau de rivière (Seine) et par l'eau de source (Vanne).

Laboratoires. — Un laboratoire est attaché au service de l'accouchement (*D^r Porak*) ; à ce laboratoire est annexée une laiterie où on stérilise le lait employé dans la maison pour les enfants ou distribué au public.

Musée. — L'École d'accouchement possède un musée qui renferme une importante collection de pièces anatomiques et de moulages.

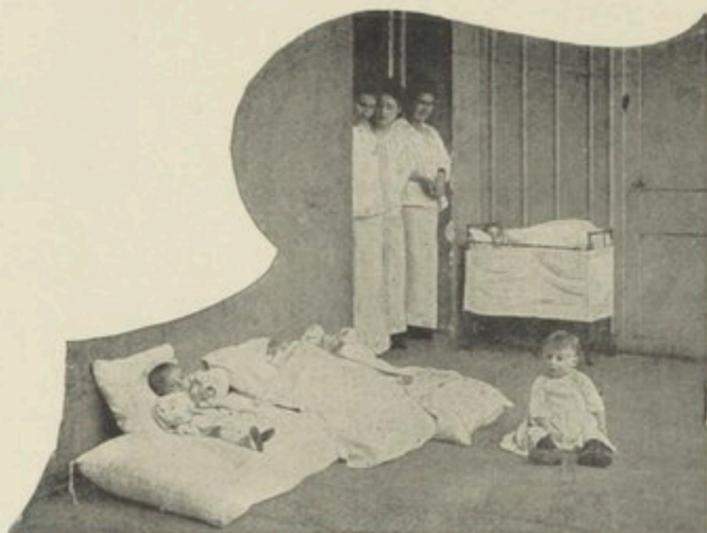
Bibliothèques. — Deux bibliothèques pour les internes sont entretenues au moyen de dons, de cotisations des élèves et de subventions votées chaque année par le Conseil municipal (300 francs pour les internes en médecine et 200 francs pour les internes en pharmacie).

Une bibliothèque médicale et littéraire est spécialement affectée aux élèves sages-femmes ; elle est entretenue au moyen de dons et d'achats faits par l'Administration.

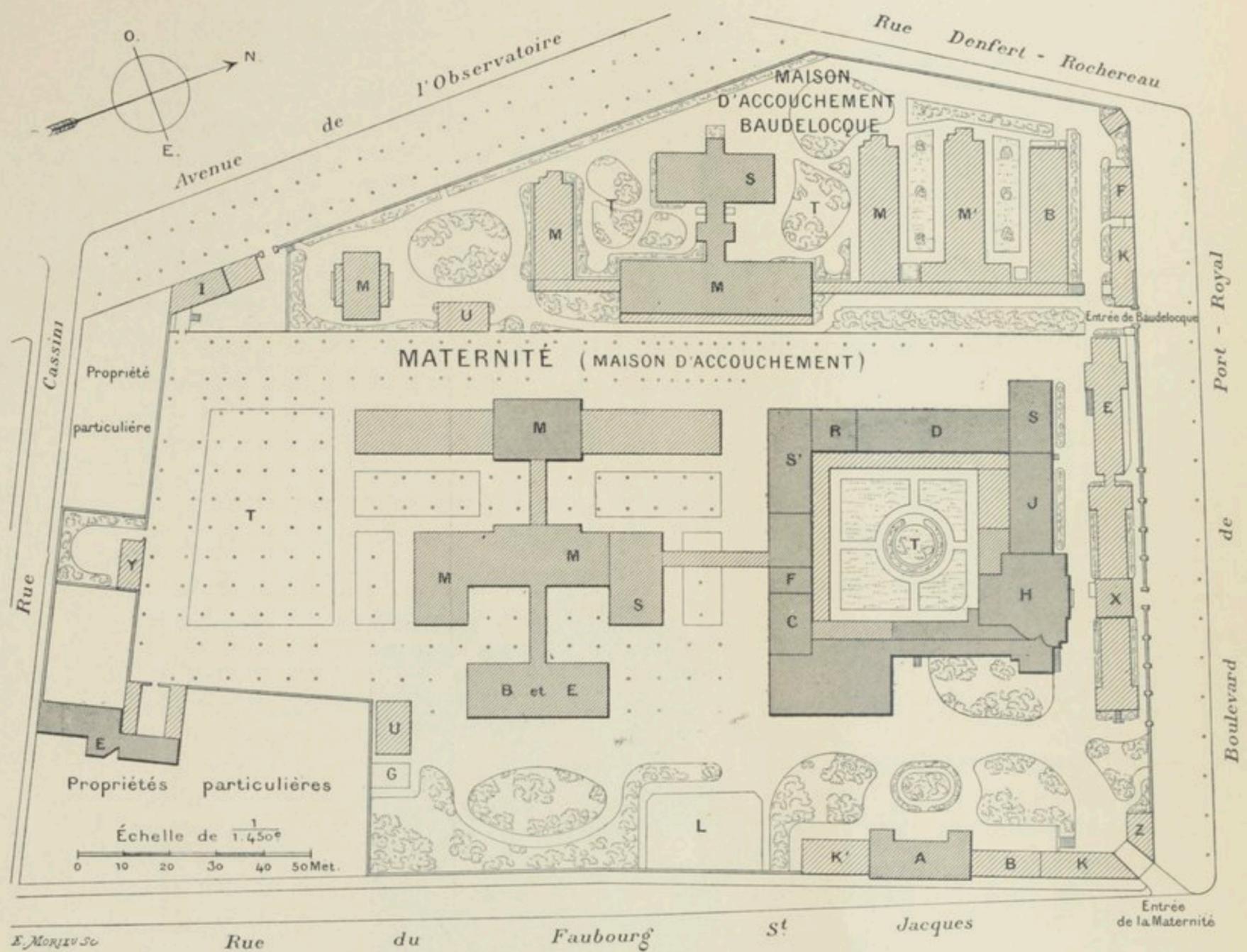
Il existe aussi une bibliothèque pour les malades, entretenue par l'Administration au moyen d'un crédit annuel de 100 francs.

Dépenses. — En 1901, les dépenses se sont élevées à 554.997 fr. 41.

Personnel administratif	20.351 86	<i>Report</i>	246.179 72
Impressions, frais de bureau	1.250 18	Comestibles	58.401 87
Frais de cours, etc.	5.052 64	Chauffage et éclairage	42.539 82
Personnel médical	36.842 98	Blanchissage	53.757 53
Personnel secondaire	59.001 62	Coucher, linge, mobilier	77.849 64
Réparations de bâtiments	25.592 27	Appareils, instruments, etc.	22.161 12
Pharmacie.	28.051 04	Frais de transport	4.792 49
Boulangerie	13.945 48	Eaux, salubrité, etc.	23.129 81
Boucherie	44.689 60	Frais des exploitations	8.161 22
Cave	11.402 05	Personnel à la journée	18.024 19
<i>A reporter</i>	246.179 72	<i>Total</i>	554.997 41



BÉBÉS ET NOURRICES



E. MORJEU SC

PLAN D'ENSEMBLE

REZ-DE-CHAUSSÉE

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| A Administration. | K' Magasins et ateliers. |
| B Consultation. | L Chantiers. |
| C Cuisine. | M Service d'accouchées. |
| D Pharmacie. | M' Femmes enceintes. |
| E Logements du personnel. | R Réfectoire des élèves. |
| F Bains. | S Classes et cours. |
| G Buanderie. | S' Amphithéâtre. |
| H Chapelle. | T Préaux. |
| I Service des morts. | U Étuves. |
| J Lingerie. | X Enfants débiles. |
| K Magasins et ateliers. | Y Serre. |

PREMIER ÉTAGE

- A Logement du directeur.
- C, S Accouchées.
- D, R Infirmerie médecine.
- E Logements du personnel
- F Isolement.
- I Laboratoires.
- J Dortoirs des élèves.
- M Service d'accouchées.
- S' Infirmerie des élèves.
- X Surveillante.

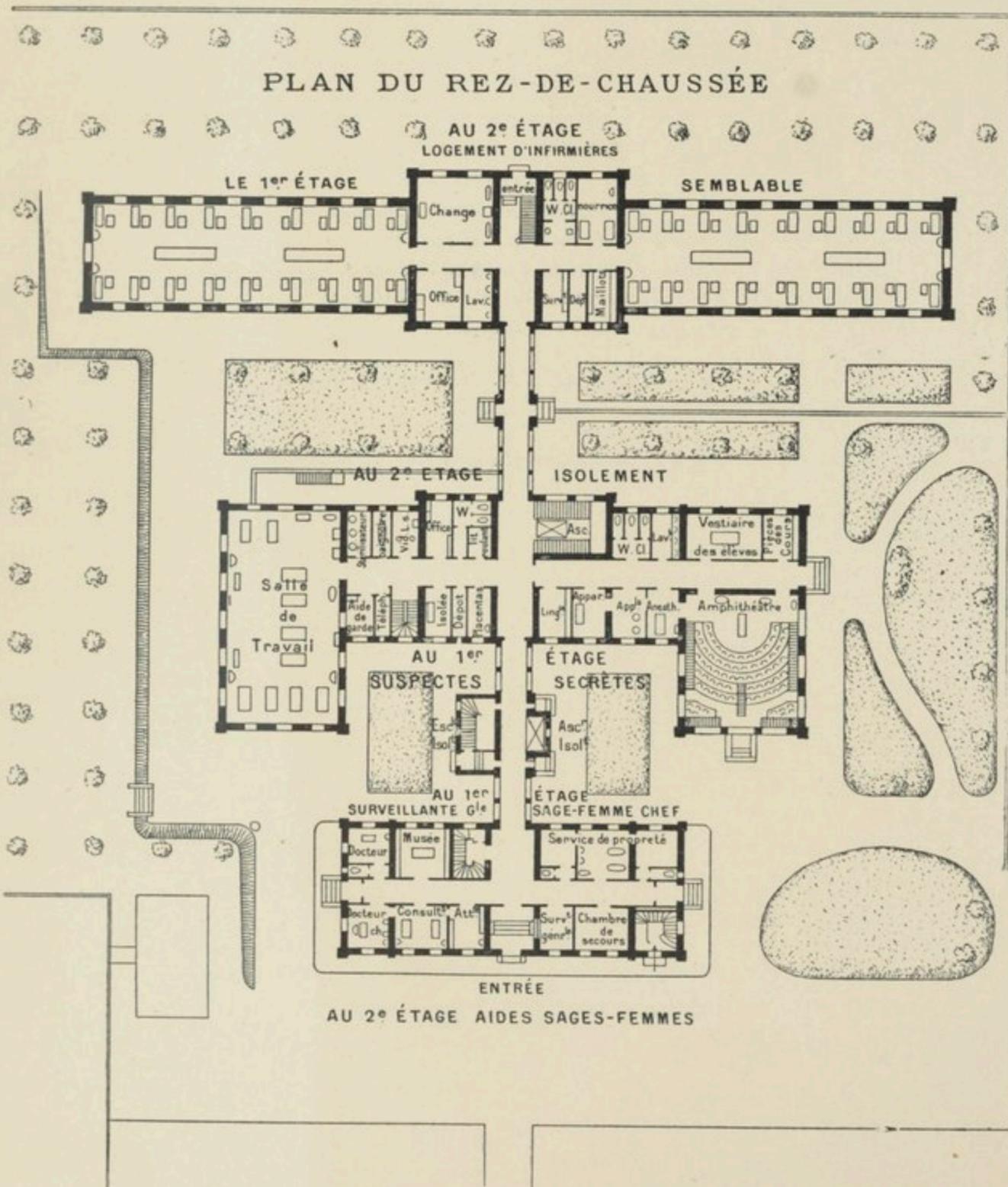
DEUXIÈME ÉTAGE

- A, E, S' Logements.
- C, S Accouchées.
- D, R Infirmerie médecine.
- J Dortoir des élèves.

TROISIÈME ÉTAGE

- C, D, F, S Femmes enceintes.
- J Dortoir des élèves.
- R, S Logements.

PLAN DES NOUVEAUX BATIMENTS DE LA MATERNITÉ



*Cette plaquette
a été imprimée par les pupilles
de l'Assistance publique,
élèves de l'école d'Alembert,
à Montévrain (Seine-et-Marne)*

Clichés de MM. Mouton et Gillet

Photogravures des Maisons Cueille et Bouché

